

COMMUNE DE FLÉRON

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Nos Réf: PU/2021/207A / 20220324

Madame, Monsieur,

Le Collège communal de Fléron fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame SAHI - CIPOLLA, domiciliés Rue Soxhluse 18 à 4624 Fléron.

Le terrain concerné est situé Rue Soxhluse 18 à 4624 Fléron, cadastré Romsée section A n° 477 W.

Le projet consiste en **la régularisation d'un volume annexe (garage et abri de jardin), l'élargissement de l'accès carrossable du garage, l'extension d'une habitation unifamiliale et la pose d'un crépi sur isolant, de ton gris clair et gris foncé en soubassement de l'habitation et du garage** et présente les caractéristiques suivantes :

(P.S.: zone d'habitat à caractère rural; G.C.U.: Aire n°5 - Zone intermédiaire - Aire intermédiaire; S.D.C.: III.B.1- Zone intermédiaire - Zone résidentielle de liaison - habitat, ligne de crête) et s'écarte du G.C.U pour :

- 1) Hauteur de l'extension non conforme (> à 90% de la hauteur sous gouttière du volume principal),
- 2) Teintes du crépi non intégrées à l'environnement bâti (crépi gris clair et gris foncé en sous-bassement),
- 3) Reculs latéraux de l'extension non conformes (2m67 et 2m80 < à 3m minimum),
- 4) Hauteur du volume annexe non conforme (+ de 2m70 > à 2m50 maximum).

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous uniquement, les jours ouvrables, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 à l'adresse suivante : Échevinat de l'Urbanisme, rue F. Lapierre n° 33 à 4620 FLÉRON. Au vu des conditions sanitaires, une seule personne sera accueillie par rendez-vous, avec port du masque obligatoire.

Le dossier est également disponible, pour consultation, sur le site internet communal : <http://www.fleron.be>.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme - téléphone : 04/355 91 51 - mail : urbanisme@fleron.be, dont le bureau se trouve à 4620 FLÉRON, rue François Lapierre 33.

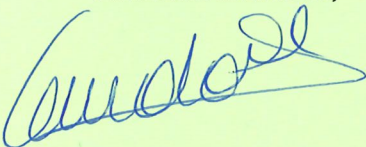
La date d'affichage de l'annonce est le 30/03/2022.

Les réclamations écrites sont à envoyer du 04/04/2022 au 19/04/2022 à 11 heures (clôture) au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue F. Lapierre n° 19 à 4620 FLÉRON,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete_urbanisme@fleron.be

Fléron, le **2 5 MARS 2022**


Par délégation de la Directrice
générale,
l'Attachée Architecte,



S. GURDAL



Le Bourgmestre,



Th. ANCION

